PROGRAMME DE FORMATION

MIDDM : Droits et devoirs dans l'exercice de son métier

Date de dernière mise à jour le 06/11/2026

À l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure de comprendre et d'exploiter les documents cadrant son activité salariée en emploi direct en vue de la gérer, de s'informer sur ses droits et ses obligations, ainsi que de mobiliser ses droits à la formation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Rechercher la version papier ou numérique des textes réglementaires et conventionnels organisant les droits et obligations de l'employeur et du salarié et s'y repérer en fonction de ses besoins.
- Utiliser le simulateur de l'emploi pour déterminer son emploi repère, son niveau et son salaire en tant que SPE.
- Analyser un bulletin de salaire et ses composantes.
- Créer son compte salarié en ligne sur le site du service CESU ou PAJEMPLOI.
- Identifier, seul ou accompagné, ses besoins de professionnalisation et s'orienter vers les instances et les dispositifs appropriés pour développer ses compétences : formations, bilan de compétences, VAE.
- S'informer sur ses droits et actualiser ses connaissances en matière de réglementation via les relais d'information appropriés.

CONTENU DE LA FORMATION

- Le Code du travail et les notions de base de droit du travail.
- Le Code de l'action sociale et des familles.
- La convention collective en vigueur pour les SPE et pour les AM.
- Les obligations du salarié et celles du particulier employeur.
- Les emplois repères, la grille de classification et la rémunération.
- La lettre d'embauche, le contrat de travail et l'avenant au contrat de travail : rôles et composantes.
- Les dispositifs de déclaration ou de paiement et la mensualisation en année complète ou incomplète pour les AM.
- La période d'essai.
- La durée du travail, les absences, les congés et les jours fériés.
- La protection sociale et la retraite.

PUBLIC CONCERNÉ

- Assistant.es maternel.les
- Salariés du particulier employeur

PRÉ-REQUIS

Aucun

DURÉE / FORMATEUR / DATES DE LA FORMATION

- 3 jours de formation soit 21 heures.
- Cette formation est animée par une formatrice qualifiée, membre de l'équipe pédagogique de notre organisme, sélectionnée en fonction de son expertise et de la thématique abordée.
- Les dates de formation peuvent être fixées en collaboration avec un relais petite enfance pour un groupe constitué, ou proposées par notre organisme en salle afin de permettre des inscriptions individuelles, ouvertes aux salariés du particulier employeur. Pour consulter les places disponibles, vous pouvez vous reporter à la page planning iperia de notre site internet.

Le suivi stagiaire sera assuré par Mathilde ADY : 06.22.00.47.80
potentiellesformation@gmail.com

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

Inscription par email, téléphone ou via le formulaire de contact, sous réserve des places disponibles. Un dossier d'inscription vous est transmis avec les informations nécessaires pour finaliser votre inscription. Les demandes d'inscription sont acceptées jusqu'à trois semaines avant le début de la formation. Le délai d'accès dépend de la date de la demande et des prochaines sessions disponibles.

PROGRAMME DE FORMATION

MIDDM : Droits et devoirs dans l'exercice de son métier

Date de dernière mise à jour le 06/11/2026

NOMBRE DE STAGIAIRES

6 à 12 stagiaires maximum.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELS

- Formation proposée en présentiel sur la Haute-Garonne, le Tarn et le Tarn-et-Garonne ou à distance en Flexi autonomie (Temps en visio avec la formatrice + travail sur la plateforme)
- **Étude de cas et analyse de situations réelles** : Présentation de cas concrets rencontrés par les professionnel.le.s au quotidien.
- **Exercice de réflexion individuelle et collective** : poser des questions, apprendre à reformuler, laisser le temps aux participants de réfléchir individuellement avant de partager ses idées ou réflexions au groupe.
- **Apports théoriques et pratiques** : Le.la formateur/formatrice peut partager des concepts et des modèles théoriques pertinents. Il peut également proposer des exemples concrets, des outils pratiques pour renforcer la compréhension et la mise en application de ces connaissances.
- **Utilisation de supports visuels** : présentation d'images ou de schémas pour illustrer des concepts ou situations spécifiques favorisant la compréhension et la discussion.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Questionnaire en amont pour récupérer les attentes et besoins en lien avec la formation :
 - Google form évaluation initiale
- Évaluation des acquis et de satisfaction à l'issue de la formation
 - Évaluation de la satisfaction des stagiaires via un Google form
 - Questionnaire de connaissances en fin de formation via un Google form

En fin de formation, une attestation de formation est délivrée (attestation nominative).

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP - ACCESSIBILITÉ

Dans le cadre de nos interventions, nous accordons une importance primordiale à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Nous nous engageons à adapter nos contenus pédagogiques et nos méthodes d'enseignement pour répondre aux besoins spécifiques des professionnels de la petite enfance, y compris ceux en situation de handicap.

Nous encourageons activement les participants à nous informer de leurs besoins particuliers en matière d'accessibilité, que ce soit en termes de mobilité, de perception sensorielle, ou tout autre besoin spécifique (dans le questionnaire en amont de la formation)

Référente handicap : Mathilde Ady (potentiellesformation@gmail.com)

TARIFS

Formation financée dans le cadre du plan de développement des compétences dans la limite des droits disponibles. *(Jusqu'à 58h/an)*

ALLOCATION DE FORMATION

Pour les assistant.es maternel.les : Lorsque la formation s'effectue pendant le temps d'accueil, la rémunération est maintenue. Si celle-ci se déroule **en dehors du temps d'accueil**, une allocation de formation est versée.
Depuis le 1er avril 2025, son montant est de **5,57 € / heure**.
Pour les salariés du particulier employeur :
Lorsque la formation s'effectue pendant le temps de travail, la rémunération est maintenue. Si celle-ci se déroule **en dehors du temps de travail**, une allocation de formation est versée.
Depuis le 1er avril 2025, son montant est de **7,42 € / heure**.

POTENTI'ELLES FORMATION
SAS au capital de 1500€
10, rue Concorde 31270 CUGNAUX
RCS TOULOUSE : 920 474 665
potentiellesformation@gmail.com